

# VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### NOTE DE SYNTHÈSE

Séance du 14 novembre 2022

#### **OBJET :**

**Renouvellement de la convention  
de prestations intégrées SPL-XDEMAT**

**Rapporteur : M. SAPIRSTEIN**

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Par délibération du 11 décembre 2017, la Ville d'Essey-lès-Nancy est devenue actionnaire de la société SPL-XDEMAT, créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne. La SPL a ensuite été rejointe par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges qui ont souhaité bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS, ....

À cette fin, la Ville d'Essey-lès-Nancy a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient, pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont, chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant, de toutes les collectivités actionnaires membres de l'Assemblée spéciale du département, au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des

collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

Après examen du projet de convention, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la signature de cette convention, d'une durée de 5 ans, avec la société SPL-XDEMAT.

## **PROPOSITIONS**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement à compter du 31 décembre 2022, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires ;

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.